



Apprentissage, planning, heures en moins

Par **cindy1999**, le **04/04/2018 à 14:25**

Bonjour, Je suis apprentie en esthétique et ma responsable me fait faire des heures supplémentaires sans être payées. Ces heures me sont déduites dès que j'ai moins d'heures de cours. Par contre, je lui dois encore environ 35 heures du fait qu'elle me fait des plannings comme elle a envie avec des pauses de 4 H le midi et elle me fait commencer à l'heure qu'elle veut et elle me fait finir quand elle veut, à sa convenance. A-t-elle le droit de me déduire sur mon solde de tout compte les heures non effectuées ou même me retirer des jours de congés ? A-t-elle le droit de me les faire récupérer ? Je dois normalement effectuer 35 h par semaine mais elle ne me les fait pas faire. Je recherche une loi pour cela. Pouvez-vous m'aider à y voir plus clair, et comment puis-je me défendre ? Merci pour votre aide. Cdt, ANA.